

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 22 mars 2023 à 19 h 00

Le vingt-deux mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur BETBEDER Francis, Maire.**

Etaient présents : Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette,
M. MASSOT Philippe, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, Mme LASARTE Magali,
Mme SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck, M. CLAVERIE Julien

Absents excusés : Mme RIVOT Laurence
Procuration de Mme RIVOT Laurence à Mme COMETS Véronique

Secrétaire de séance : M. CLAVERIE Julien

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023
Comptes administratifs et comptes de gestion 2022 : Lotissement – Cantine – CCAS – Commune
Affectation des résultats

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Mme ARAMENDI Laurie note pour la forme que le PV a été publié sur le site de la commune avant qu'il ne soit approuvé, Mme COMETS Véronique précise que depuis Juillet, il est autorisé de publier le compte rendu synthétique pour respecter l'obligation de publication sous huit jours, Mme ARAMENDI Laurie précise qu'il faut approuver le procès-verbal avant de le publier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.

Approbation du compte de gestion et des comptes administratifs du lotissement et du CCAS.

Compte administratif du lotissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0€. Le solde de fonctionnement est de 0€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 0€. Le solde d'investissement est de 0€.

Le résultat global est de 0€.

Compte administratif du CCAS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0€. Le solde de fonctionnement est de 0€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 0€. Le solde d'investissement est de 0€.

Le résultat global est de 0€.

Les comptes administratifs des budgets et les comptes de gestion du lotissement et du CCAS sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif de la Cantine - Restaurant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 27500.66€ ; les recettes de fonctionnement sont de 12922.95€ soit un déficit de fonctionnement à reporter sur le budget 2023 de 14577.71 €.

Daniel SIBERCHICOT interroge sur la situation des loyers de l'appartement Bon Coin. Julien Claverie répond et précise qu'il y a, pour les trois locataires en situation de retard sur le paiement de leurs loyers, trois procédures distinctes auprès d'un avocat pour l'un, d'un huissier pour l'autre et de la banque de France pour le dernier.

Laurie ARAMENDI interroge sur la pertinence de maintenir le budget annexe Cantine – Restaurant.

Le compte administratif du budget annexe cantine et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif de la Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement à 760721.28 € et 1205471.38 € soit un excédent de fonctionnement de 444750.10 €

Les dépenses d'investissement sont de 270614.57 € et les recettes d'investissement de 176684.10 € soit un déficit d'investissement de 93930.47 €.

Daniel Siberchicot remarque que les travaux de charpente sont confiés à la SARL Fois dont un associé, bien que non élu comme précisé par Véronique Comets, s'est présenté aux dernières élections municipales sur la liste ayant été élue et indique qu'il y a d'autres entreprises de charpente sur la commune. Stéphane Simon répond que les artisans sont choisis en commission bâtiment dont Daniel Siberchicot est membre et qu'il n'y a pas d'inconvénient à solliciter d'autres entreprises puisque les travaux du porche du cimetière étaient initialement confiés à l'entreprise de M Sébastien Bidart avant que ce dernier ne se rétracte.

Le compte administratif du budget de la Commune et le compte de gestion sont approuvés à 13 voix pour, 0 abstention, 2 votes contre de Daniel Siberchicot et Laurie Aramendi

Affectation des résultats

Cantine – Restaurant :

L'affectation de résultat de – 14577.71 € à inscrire sur le budget 2023 est votée à l'unanimité.

Commune :

Considérant la prise en compte des reports d'opérations d'investissement à réaliser pour 44367.30 € et le déficit d'investissement de 93930.47 €, soit un besoin de financement de 138297.77 €, l'excédent disponible pour le budget à établir est de 306452.33 €. L'affectation de résultat est votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Fleurissement** : Véronique Comets informe que les plantes ont été sélectionnées mais que le devis n'a pas été reçu. Il faudra également recevoir les devis pour la plantation. Franck Brédé propose de solliciter l'ESAT de Biaudos.

- **Assemblée générale du comité des fêtes** : Véronique Comets fait part du changement de bureau, la présidence est désormais partagée par Maxime Cazaux et Elise Brédé. La trésorerie sera gérée par Noémie Larre et Elisa Comets et les secrétaires sont Adrien Larre et Baptiste Comets. Le programme est lancé. Laurent Saint Aubin rappelle l'urgence de s'occuper de la réfection des comptoirs. Francis Betbeder propose d'envisager le renouvellement de tables et de vaisselle.

- **Bulletin municipal** : Il reste des bulletins municipaux à distribuer, les conseillers n'ayant pas retiré leurs tournées sont invités à le faire à l'issue de la séance.

- **Marché des producteurs** : La buvette sera tenue par le Soleil Couchant.

- **Inauguration de l'espace de jeux – petite enfance et du Pumptrack** : Elle aura lieu le 15 avril 2023 à 15h.

- **Buga** : Une réunion aura lieu le 31 mars 2023 à 16h avec XL Habitat.

- **Commission finance** : Elle se réunira le 30 mars à 18h30 en prévision du budget 2023.

- **Installation du mobilier** : Laurent Saint Aubin informe qu'en vue de l'inauguration et de l'installation du mobilier, il faut préalablement faire des réservations et couler des dalles de béton et des plots, ce travail a été effectué avec l'aide bénévole de Dominique Ducasse, maçon et de membres du conseil municipal.

Laurie Aramendi précise que ce travail ayant été réalisé bénévolement, la commune ne peut bénéficier de la garantie décennale. Elle est rassurée par plusieurs conseillers municipaux l'informant que le risque est mesuré au vu des travaux réalisés puisqu'il ne s'agit pas de construction mais de petits supports au sol.

Laure Susanne précise que le cahier des charges du fournisseur n'exige pas ce niveau d'assurance.

- **Le prochain conseil municipal** aura lieu le 11 Avril 2023.

La séance est levée à 20h45